



Organisation des inscriptions aux diverses activités proposées par le RCM

Le RCM propose plusieurs activités chaque année telles que, sortie à la journée, week-end, séjour, etc.

Compte tenu du nombre important d'adhérents, le comité a jugé utile de recourir à quelques règles d'organisation des inscriptions lorsqu'un nombre limité de places ne permet pas de satisfaire toutes les demandes.

Les voici :

Les inscriptions sont prises dans l'ordre des demandes parvenues au RCM, une fois les inscriptions ouvertes.

Toutefois, lorsque les demandes d'inscription excéderont le nombre de places disponibles, une priorité sera donnée en fonction des critères suivants :

- Une priorité sera donnée aux adhérents ayant plus d'un an d'ancienneté (comptée à partir de la date d'ouverture des inscriptions),
- Une priorité sera également donnée aux adhérents qui auront participé à au moins 8 randonnées (hors séjours) l'année précédant l'inscription,

En cas de renoncement à participer à une activité à laquelle un adhérent s'est inscrit, le remboursement de tout ou partie du montant des frais d'inscription ne pourra avoir lieu que si le club trouve un remplaçant ou si le club parvient à se faire lui-même rembourser des frais engagés.